

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 107 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – CONVENTION CADRE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Vu les articles L303-2 et L.303-3 du Code de l'Habitat et de la construction relatifs à l'Opération de Revitalisation de Territoire,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) et notamment les articles 95, 96 et 97 sur l'Opération de Revitalisation de Territoire,

Considérant la démarche de réflexion pour l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) menée sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) depuis 2015 et le lancement de ce projet voté à l'unanimité par les élus du conseil communautaire le 2 mai 2022,

Considérant le programme national « Petites villes de demain » initié par l'Etat à compter du 1er octobre 2020 et jusqu'en 2026 pour accompagner les villes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités pour définir et concrétiser leurs projets de territoire,

Considérant la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 6 avril 2021 par la CCLO, les communes lauréates d'Orthez/Sainte-Suzanne et de Mourenx, l'Etat, l'ANAH, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Banque des Territoires,

Considérant la délibération communale du 13 avril 2021 portant adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,

Considérant l'engagement des villes d'Orthez/Sainte-Suzanne et de Mourenx, de la CCLO et des partenaires dans une démarche de redynamisation du centre-ville,

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, la CCLO et la commune de Mourenx, se sont engagées, dans le cadre de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de demain, à élaborer un projet de territoire, dans un délai de 18 mois, afin de contractualiser une Opération de Revitalisation de Territoire. Cette ORT est matérialisée par la convention annexée.

La signature de l'ORT confèrera de nouveaux droits juridiques et fiscaux à la commune, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

A travers cette ORT, les élus de la CCLO et des deux communes lauréates du programme Petites Villes de Demain ambitionnent de reconquérir ces polarités, par une approche globale d'aménagement, en mesure d'articuler et de mobiliser les leviers de l'ensemble des politiques sur un temps long.

La ville d'Orthez/Sainte-Suzanne a plus particulièrement pour ambition d'affirmer et de renforcer sa centralité par la revitalisation de son centre-ville, la consolidation des services et un développement urbain cohérent.

Collectivement, les élus se fixent 4 orientations stratégiques, en lien avec le projet de territoire intercommunal :

- Favoriser un logement de qualité et adapté à tous,
- Stimuler l'économie locale et favoriser la transition numérique,
- Se déplacer autrement
- Conforter la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social.

A ces orientations s'ajoute un axe transversal lié à des actions de communication.

Une convention-cadre est proposée pour une durée de 5 ans. Elle présente le diagnostic réalisé sur le territoire et sur chacune des deux communes lauréates. Elle détaille, pour chacune d'entre elles, les enjeux, la stratégie territoriale, le projet de revitalisation, le secteur d'intervention de l'ORT, un plan d'action avec un calendrier et un plan de financement pour chaque action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la convention-cadre et ses annexes.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes, avec l'Etat, l'ANAH, le Département, la CCLO et la commune de Mourenx.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ
Emmanuel HANOUE**



Publiée le 17 OCT. 2022